

P3541D2670

Réf.: 823 16

Dossier suivi par : Doris Fadi tel : 247-82513

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

LUXEMBOURG

Luxembourg, le 14 faire 2017

Objet: Pétition n° 354 – Sanctionner plus sévèrement les bourreaux d'animaux

Monsieur le Ministre,

En me référant à vos courriers des 6 octobre et 16 décembre 2016 ayant trait au sujet émargé, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-après la prise de position du Gouvernement que je vous prie de bien vouloir continuer à la Commission des Pétitions de la Chambre des Députés.

En ce qui concerne la pétition n° 354 – Sanctionner plus sévèrement les bourreaux d'animaux, un projet de loi ayant pour objet d'assurer la dignité, la protection de la vie, la sécurité et le bien-être des animaux a été déposé à la Chambre des Députés en date du 24 mai 2016 (doc. parlementaire n° 6994). Ce projet de loi prévoit des sanctions plus sévères à l'égard des bourreaux d'animaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.:	SCL:
Entré le: 20 FEV. 2017 PET 33/17854+605	
C'E:	CHD:
CE: A traiter par: Sun0	Children or the control of the contr

Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs,

Fernand ETGEN